

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 09/11/2018

Reçu en préfecture le 09/11/2018

Affiché le 12 NOV. 2018

R ID : 084-200040681-20181107-DP\_101\_2018-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-101 : Marché de travaux \_ Réaménagement des bureaux en rez-de-chaussée et parking de l'Espace Germain Aubert à Valréas \_ Lot 2 : Gros œuvre – démolition \_ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget*,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux consistant à des aménagements intérieurs en rez-de-chaussée (réhabilitation de friches) et extérieurs (extension du parking) pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), a été inscrite au budget 2018 de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan,

CONSIDERANT la décision du Président 2018-49 du 18 juillet 2018, attribuant le Lot 2 : Gros œuvre, démolition, à l'entreprise DCA, sis ZA de Fontgrave à Montboucher sur Jabron (26740), étant précisé que l'offre retenue s'établissait à 54 377.50 euros HT, soit 65 253.00 euros TTC,

CONSIDERANT les défaillances constatées sur le lot 1 ayant amené la Communauté de Communes à faire réaliser par l'entreprise DCA, sise ZA de Fontgrave à Montboucher sur Jabron (26740), des prestations complémentaires ce qui entraîne, par conséquent, une plus-value du Lot 2 : Gros œuvre – démolition, d'un montant de 2 202.20 euros HT, soit 2 642.64 euros TTC,

CONSIDERANT enfin que, malgré les relances du maître d'œuvre, les défaillances constatées portaient sur l'absence de fermetures nécessaires à l'étanchéité et la sécurité du chantier, travaux qu'il était nécessaires de faire réaliser à titre conservatoire,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant au marché relatif au réaménagement des parking et bureaux en rez-de-chaussée de l'Espace Germain Aubert, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600) - Lot 2 \_ Gros œuvre - Démolition, avec l'entreprise DCA, sis ZA de Fontgrave à Montboucher sur Jabron (26740), ayant pour objet une plus-value de 2 202.20 euros HT, soit 2 642.64 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 56 579.70 euros HT, soit 67 895.64 euros TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas  
Le Président,  
Patrick ADRIEN

